



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

Année académique: 2006/2007

**Les nouveaux défis de la coopération internationale au développement
(M. FINO et Mme ROSSIER)**

DOCUMENT DE SEMINAIRE

**LE FINANCEMENT DU RISQUE, UNE ALTERNATIVE POUR UN
RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL EN FAVEUR
DES PAYS DU SUD**

Ousmane OROU-TOKO

Master/IUED – Février 2007

Sommaire

Introduction (P3)

I- L'Etat des lieux des différentes politiques d'APD (P4)

- 1.1- L'Evolution historique du régime de l'APD (P4)
- 1.2- Les limites du système actuel de CID et la nécessité d'une autre alternative (P7)

II- Regards analytiques sur les garanties financières (P9)

- 2.1- Compréhension des termes de base (P9)
- 2.2- Typologie des risques et des garanties financières (P10)
- 2.3- La typologie des garanties financières (P12)
- 2.4- Analyse des principales garanties financières à l'appui du développement (P14)

III- Les garanties financières pour un nouvel engagement de la CID en faveur des pays du Sud (P22)

- 3.1- La nécessaire réorientation de l'APD (P22)
- 3.2- Les garanties financières pour la couverture des risques à l'ordre du jour du développement (P23)

Conclusion (P25)

Références bibliographiques (P26)

Introduction

L'élargissement des enjeux de la coopération internationale au développement, de ses acteurs et de ses instruments entraîne une reformulation de sa problématique. Les questions fondamentales sont posées de façon différente, la notion de développement et même la demande de coopération se trouvent contestées : la coopération relève en priorité des grandes organisations censées déterminer les règles du jeu économique et financier (Banque Mondiale, FMI). Les organisations internationales restent des instances où les Etats cherchent des règles du jeu. Les règles du jeu international ne sont fixées que par un nombre restreint d'acteurs. La politique promue par les institutions de Bretton Woods a des conséquences sur la restructuration et la reconversion des institutions de coopération dans un monde de plus en plus mouvant et changeant.

Dans un tel contexte, l'Aide publique au développement (APD) qui reste un élément décisif du système de Coopération Internationale au Développement (CID) fait l'objet d'un vaste débat, parfois de remise en cause mais souvent de refondation, au regard de son inefficacité de plus en plus avérée.

Le présent travail de séminaire s'insère dans cette réflexion sur la refondation du système de la CID. Il tente d'apporter sa contribution pour une alternative crédible et efficace aux différentes générations de politiques d'APD. Il s'intéresse à la question de la couverture des risques dans les pays du Sud à travers les techniques de fonds garantis et propose qu'il soit une alternative aux instruments actuels, au moment où la lutte contre la pauvreté et les inégalités semble être le paradigme dominant des rapports Nord-Sud.

Le document de séminaire s'articulera autour des points ci-après : d'abord il paraît primordial de tracer l'évolution historique de l'APD et d'en déterminer les limites; ensuite il s'agira de jeter un regard analytique sur la question de la garantie financière pour la couverture des risques et enfin montrer que cette solution pourrait constituer la nouvelle voie à suivre pour donner à l'APD toute son efficacité.

I- L'Etat des lieux des différentes politiques d'APD

Le régime de l'aide a joué un rôle important dans le domaine de la coopération internationale au développement et constitue le principal levier du régime international du financement du développement. Le régime international de l'aide au développement tire ses origines de l'ordre international mis en place par les Etats-Unis aux lendemains de la seconde guerre mondiale. « Liant l'économie à la sécurité, la 'pax americana' avait pour double objectif de créer un système commercial ouvert et d'assurer la protection du 'monde libre' »¹. L'évolution historique montre de façon plus détaillée comment l'APD s'est progressivement mise en place.

1.1- L'Evolution historique du régime de l'APD²

« *L'aide publique au développement est une des innovations politiques les plus originales de XXe siècle. Jamais auparavant n'avait-on vu des pays riches transférer, sur une base unilatérale et non réciproque, des ressources financières aussi considérables vers des pays pauvres. En bref, l'apparition de l'aide fut un événement sans précédent dans l'histoire des relations internationales* ». Ainsi commençait Jean-Philippe Thérien son article intitulé 'Un demi-siècle d'aide au développement'³. Au fil des années l'aide qui s'est imposée comme l'un des piliers des relations Nord-Sud, a suivi l'évolution des changements majeurs qu'a connu le système international notamment la décolonisation, la crise de l'endettement, la fin de la guerre froide et l'accélération de la mondialisation. L'évolution historique de l'APD peut s'analyser à travers trois périodes majeures⁴ : l'institutionnalisation du régime de l'aide (1950-1970), la remise en question de l'APD (1970-1980) et le triomphe du néolibéralisme (1980 à nos jours).

L'institutionnalisation du régime de l'aide (1950-1970)

Le Plan Marshall lancé par les Etats-Unis aux lendemains de la deuxième mondiale pour la reconstruction et la relance économique de l'Europe a constitué l'origine de l'aide publique au développement. S'inspirant de la réussite du Plan Marshall, les Etats-Unis puis progressivement les autres pays industrialisés ont entrepris de

¹ Hufty Marc, 1997, « Un gouvernement sous influence : les facteurs historiques, politiques et économiques à l'origine de la politique économique du gouvernement du président de la République d'Argentine, Carlos Menem, de 1989 à 1995 », HEI, Thèse n°559

² In Orou-Toko Ousmane, « Les conditionnalités au cœur de la gouvernance du système d'APD, analyse des évolutions théoriques et pratiques ». Document de séminaire sur les Théories et pratiques de la gouvernance, 2006, IUED

³ Jean-Philippe Thérien, « Un demi-siècle d'aide au développement », in Lien social et Politiques – RIAC, 45

⁴ D'après une subdivision de Jean-Philippe Thérien. P90

dupliquer cette expérience dans d'autres parties du monde notamment dans les pays en développement. Ce fut le véritable point de départ des relations Nord-Sud. Graduellement l'aide est mis au service des intérêts stratégiques des pays donateurs et de leur engagement dans la guerre froide.

La création en 1960 de l'Association internationale de développement⁵ (AID) et du Groupe d'aide au développement au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui est devenu plus tard Comité d'aide au développement (CAD) constitue des épisodes importants dans le processus d'institutionnalisation du régime de l'aide. Le style de développement promu à travers les politiques d'aide dans la période 1950-1970, malgré la concurrence idéologique entretenue par la guerre froide, était d'essence libérale mettant l'accent sur la croissance.

Cette période de l'évolution de l'aide publique au développement est caractérisée par le fait que l'aide ne servait essentiellement que les intérêts stratégiques liés à la bipolarité du monde. Les relations centre-périphéries ont été conditionnées par une multitude de facteurs souvent implicites.

L'échec de l'aide fondée sur la vision libérale a entraîné à la fin des années 1970 une sérieuse remise en question du régime de l'aide.

La remise en question de l'APD (1970-1980)

Le débat sur le Nouvel ordre économique international (NOEI) engagé par les pays du Sud a favorisé un renouveau du système international d'aide publique au développement. Un autre paradigme verra le jour : la stratégie des besoins essentiels. D'une part il met l'accent sur la « *nécessité de concilier les objectifs de la croissance et de l'équité sociale* »⁶ et d'autre part il met en évidence l'idée que les politiques d'aide au développement devraient être conçues en termes de « *besoins sociaux à combler plutôt qu'en termes de revenus à augmenter* »⁷. Bien évidemment, plusieurs institutions telles que la Banque mondiale, tirant les leçons de l'échec, ont participé à ce renouveau des politiques d'aide. Cette stratégie a également été un échec dans la mesure où la détermination de ces besoins se faisait sans consultation des pays bénéficiaires. La fin de la guerre froide en 1990 marque un tournant dans l'histoire de l'APD notamment avec le triomphe du néolibéralisme.

⁵ L'AID formera avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) le groupe de la Banque mondiale.

⁶ Chenery ; Ahluwalia ; Bell ; Duloy et Jolly, « redistribution with Growth », 1974, Londres, Oxford University Press in Un demi-siècle d'aide au développement

⁷ Streeten Paul, « The distinctive features of a basic needs approach to development », *Development*, 40, 1 :49-56, in Un demi-siècle d'aide au développement

✚ Le triomphe du néolibéralisme (1980 à nos jours)

La décennie des années 1980 a connu une récession économique qui a emmené d'un côté les pays du Nord à s'orienter vers des politiques protectionnistes et d'autre part les pays du Sud à s'enfoncer dans l'endettement⁸. Les normes qui régissent le remboursement en sont venues à conditionner tous les mécanismes de financement du développement y compris l'aide⁹ : les conditionnalités ont ainsi fait leur apparition dans leurs formes les plus explicites avec l'imposition des Programmes d'ajustement structurel sous l'égide de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). Les PAS, généralisés à l'ensemble de pays du Sud, était devenu un préalable à l'obtention de l'aide internationale. Ils s'appuyaient sur le consensus de Washington¹⁰ avec comme fondements deux principes complémentaires que sont le retrait de l'Etat et le renforcement du marché. Dans ce contexte dominé par les besoins du marché, la conception même de l'aide s'est trouvée modifier¹¹. Il était dès lors question de savoir comment l'aide pouvait contribuer au processus d'ajustement notamment à en adoucir les effets négatifs. Les résultats des PAS ont été bien loin de ce qu'ils avaient suscités.

Le régime de l'aide est entré dans une nouvelle phase de son évolution au début des années 1990. Ce fut l'avènement d'un autre paradigme, celui de la fusion des priorités des deux décennies précédentes : le maintien des objectifs macro-économiques et la réintroduction des questions sociales touchant au développement humain.

En 1996, s'appuyant sur les nombreuses conférences organisées par les Nations Unies¹², le Comité d'Aide au Développement (CAD) a adopté un document de politique intitulé : *'Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle'*¹³. Ce document identifie trois secteurs prioritaires d'intervention : la lutte contre la pauvreté, le développement social et l'environnement.

De son côté la Banque mondiale reconnaît dans sa stratégie d'intervention les dimensions sociales du développement avec l'intégration de la lutte contre la

⁸ Entre 1980 et 1990, la dette de ces pays est passée de 639 à 1341 milliards de dollars

⁹ Wood, Robert E., 1986, "From Marshall Plan to debt crisis: Foreign Aid and development choices in the World economy", Berkeley, University of California Press

¹⁰ Consensus de Washington : réduction des dépenses publiques, libéralisation des échanges commerciaux, dévaluation de la monnaie, resserrement du crédit ; promotion de l'entreprise privée

¹¹ Wood, Robert E., 1996, "Rethinking economic aid", in Steven K. HOOK, Dir. Foreign Aid Toward the Millenium, Boulder, Lynne Rienner, P 17-37

¹² Liste de quelques sommets organisés par les Nation Unies entre 1990 et 1996 :

- Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990 ;
- Conférence sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992 ;
- Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne (Autriche) en 1993 ;
- Conférence mondiale sur la population et le développement au Caire (Egypte) en 1994 ;
- Sommet sur le développement social à Copenhague (Danemark) en 1995 ;
- Conférence mondiale sur les femmes à Begin (Chine) en 1995 ;

¹³ CAD-OCDE, 1996, « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle », 20p

pauvreté comme une priorité. Elle met en place en 1999 avec le FMI une nouvelle approche coordonnée qui s'exprime notamment à travers le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale. Elle met l'accent sur l'appropriation par les pays bénéficiaires des politiques à instaurer, dans le cadre d'une démarche dite participative associant notamment les représentants de la société civile et sur la prise en compte de toutes les dimensions du développement (économique, sociales, humaines, institutionnelles, financières, commerciales...). Ainsi pour pouvoir bénéficier des fonds du groupe de la Banque mondiale et du FMI, les pays pauvres¹⁴ devront définir un cadre stratégique de réduction de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui s'exprime dans un Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Il s'agit en fait d'une nouvelle forme de conditionnalité, dans laquelle les pays s'engagent sur leur propre programme et le font valider par les institutions de Bretton Woods en échanges du concours de ces dernières.

Le régime de l'APD s'est construit depuis plus d'un demi siècle au regard des changements structurels qui sont survenus dans le système international.

1.2- Les limites du système actuel de CID et la nécessité d'une autre alternative

Voici 45 ans depuis que la CID s'est mise en place et aujourd'hui l'ensemble des acteurs se questionnent sur son efficacité et son impact sur les conditions de vie des principaux bénéficiaires. De l'avis général, le bilan de l'APD est fort mitigé au regard des ressources mises en œuvre et des résultats obtenus. En termes de bilan coût-avantage on s'aperçoit que les choix politiques opérés pour la conduite de la CID n'ont pas permis de sortir les populations du Sud de la pauvreté. Il faut cependant reconnaître qu'il y a eu des progrès considérables notamment dans le domaine de la santé avec un recul important du taux de mortalité.

Fino Daniel et Fernand Vincent (2007)¹⁵ identifient trois caractéristiques qui militent fortement en faveur d'un renouvellement du système actuel de la CID :

- **Le caractère artificiel des processus de développement** : la CID y contribue et provoque une absence d'ancrage local qui devrait garantir la durabilité des actions entreprises ;
- **La déresponsabilisation des populations bénéficiaires et de leurs gouvernements** : la CID contribue à un développement qui est fortement

¹⁴ Il s'agit essentiellement des pays qui bénéficient de l'initiative PPTE : Pays pauvres très endettés

¹⁵ Fino Daniel et Vincent Fernand, « La problématique du risque en microcrédit et les leçons de l'expérience du Fonds International de Garantie (FIG) », 2007, Article à paraître.

influencé par des acteurs externes qui ne sont pas directement concernés par les changements induits ;

- o **La confusion en matière de politique sociale** : la CID contribue à créer cette confusion en intervenant avec des instruments (assistance, don, subside, aide d'urgence) réservés normalement à des situations d'exclusion, de détresse, de handicap où les personnes concernées n'arrivent pas en s'en sortir par leurs propres moyens ; alors que elle n'a pas a priori cette vocation.

Ces trois critiques de fond de la CID montrent qu'il y a encore des questions qui se posent et dont le règlement reste entier. Pour corriger ces critiques le principal défi reste le changement du rôle de la CID qui devrait passer d'un rôle d'avant-gardiste des processus de développement des pays du Sud à un rôle plus conforme d'arrière-garde ou d'arrière-plan pour soutenir les différents processus. L'alternative est donc « *qu'elle intervienne beaucoup moins de manière proactive, mais qu'elle se concentre davantage sur la couverture des risques inhérents à tout processus de changement* » (Fino Daniel, Fernand Vincent, 2007) c'est-à-dire qu'à travers l'APD, la CID s'engage véritablement à soutenir les populations à la base qui sont les véritables moteurs de la croissance économique.

Cette alternative à laquelle la CID est conviée mérite d'être comprise et analysée au regard de la situation actuelle des pays du Sud et au regard du contexte international. Quid alors des risques et de leur couverture par les garanties financières ?

II- Regards analytiques sur les garanties financières

2.1- Compréhension des termes de base

✚ Les risques dans les pays du Sud

Les dictionnaires Larousse et Robert définissent le risque comme étant « un danger, un inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé ». Depuis la nuit des temps, chaque investisseur potentiel a mis en balance le gain espéré et la probabilité ou le degré de perte que son entreprise peut lui faire encourir.

Avec la crise financière généralisée à l'ensemble des pays du Sud depuis la seconde moitié du XXe siècle, on est passé successivement d'un risque normal d'opération financière à celui de risque pays et plus tard de risque continental¹⁶. Il s'agit « *d'appréhender en effet comment un investisseur, désireux de financer une unité de production sur le continent africain par exemple, pourrait-il ignorer les grands maux qui vont perturber ce continent au cours des années à venir ?* »¹⁷. Au nombre de ces maux on cite le problème de la sécurité, de la santé, de l'instabilité politique, des catastrophes naturelles, les incertitudes climatiques qui sont autant de maux qui, agissant séparément ou de façon conjuguée, ne contribuent pas à attirer l'investisseur.

Le risque pays, qui est un risque national, pousse un certain nombre de personnes souhaitant entreprendre ou épargner de façon relativement sûre à sortir du cadre formel ou « moderne » dans la recherche de solutions alternatives.

D'une façon générale, dans l'analyse du financement, le constat est que les banques et les investisseurs réagissent de façon pragmatique en réduisant de façon sensible les financements accordés ou à investir dans les pays du Sud.

✚ Les garanties financières

Les garanties financières apparaissent comme une solution à la couverture des risques liés à l'investissement. On parle alors de technique des fonds de garantie. La fourniture de garanties qui vise à atténuer les risques d'investissement est l'un des moyens qui s'offrent aux organismes internationaux pour intervenir dans les pays en développement.

Dans la pratique les entreprises internationales, surtout occidentales, bénéficient de dispositifs de soutien par la technique de fonds garantie pour investir et 'participer' au développement des pays où elles s'implantent. Cette tendance s'observe moins par contre en direction des initiatives d'investissement des

¹⁶ Gazzo Yves, « Les risques dans les pays en voie de développement », In Revue Techniques financières et développement, N°22 de mars 1991.

¹⁷ Idem

populations des pays du Sud. Le soutien à ces populations constitue aujourd'hui l'un des grands défis à relever dans le processus de développement des pays du Sud. La CID devra accorder plus d'attention à ce type de soutien dans la mesure où l'intérêt des garanties ne se limite pas seulement à la couverture des risques. On peut noter également un double intérêt, celui de l'entité ou le pays qui les émet, « *elles permettent de mobiliser des ressources X fois plus importantes que les flux d'investissements possibles avec un prêt direct* »¹⁸. Et pour le pays qui en bénéficie, « *les garanties peuvent être adaptées aux besoins du bénéficiaire et lui permettre d'être en prise directe avec les marchés de capitaux* »

2.2- Typologie des risques et des garanties financières

✚ La typologie des risques

On distingue deux types de risques. Il s'agit des risques génériques et des risques spécifiques.

Le premier type de risques s'applique à tous les types d'investissement quel que soit le secteur concerné. Il s'agit des risques politiques, des risques de crédit, des risques de change et des risques commerciaux¹⁹.

Les risques politiques se réfèrent à un ensemble d'événements politiques qui n'ont pas été prévus et qui affecteraient la viabilité d'un projet. On y retrouve :

- les dangers physiques, les dégâts et les bouleversements qui entraînent des troubles civils et pouvant conduire à l'enlèvement de personnels par exemple ;
- la nationalisation et l'appropriation sans indemnisation conséquence et proportionnée ;
- les restrictions de convertibilité de la monnaie nationale et de transferts de devises pour payer les importations, les dividendes et le service de la dette.

Le risque de crédit « *désigne la possibilité d'un arriéré ou d'un défaut de paiement afférent à un prêt accordé ou aux biens et services fournis dans le cadre d'un investissement ou d'un contrat de gestion* »²⁰.

Le risque de change concerne les paiements qui se règlent en devises avec le « *produit de recettes libellées dans la monnaie nationale* »²¹. Il s'agit ici des paiements qui concernent par exemple des biens et services, le service de la dette ou le versement des dividendes.

¹⁸ Magnusson T., « Sovereign Financial Guarantees, 1999, in Garantir le développement ?, l'impact des garanties financières, James Winpenny, 2005, OCDE.

¹⁹ Winpenny James, « Garantir le développement ?, l'impact des garanties financières », 2005, OCDE

²⁰ Idem

²¹ Idem

Les risques commerciaux sont très divers :

- demande plus faible que prévu ;
- prix inférieurs aux projections ;
- achèvement du projet retardé ;
- les taux d'intérêts en augmentation ;
- etc.

Cette typologie que fait l'OCDE, dans cette étude conduite par James Winpenny, s'applique beaucoup plus aux risques encourus par les investissements étrangers. Il existe une autre classification qui met plus l'accent sur les risques encourus par les investisseurs nationaux dans les pays du Sud. En effet Daniel Fino et Fernand Vincent tous deux membres-fondateurs du Fonds International de Garantie (FIG)²² définissent le risque comme « *une partie de la somme du crédit accordé qui pourrait ne pas être remboursé par l'emprunteur pour toute sorte de raisons. Il s'agit finalement d'une perte éventuelle que doit supporter la banque, le Fonds de garantie ou l'investisseur* »²³. Ils ajoutent que « *garantir, c'est cautionner quelqu'un, c'est-à-dire s'engager à payer pour lui s'il ne peut le faire* ». Les auteurs se situent clairement dans un contexte d'effort pour le développement, d'effort pour la lutte contre la pauvreté. Ce faisant, ils distinguent les catégories de risque suivantes²⁴ :

- **le risque institutionnel** concerne toutes les préoccupations liées à la confiance placée à une institution intermédiaire (institution de microfinance, coopérative, groupement de PME par exemple), à son bilan, sa fortune, ses provisions et réserves, son management, la qualité de ses produits, etc. ;
- **le risque climatique** : le risque climatique est élevé dans les pays du Sud et il n'est pas couvert par une assurance. « *Trop de pluie ou pas assez de pluie pendant une saison détermine l'importance et la qualité de la récolte* »²⁵ ;
- **le risque financier et monétaire** : selon que l'on doit rembourser en devise ou en monnaie locale, la dépréciation de la monnaie locale constitue un risque évident dans la plupart des pays du Sud pour un organisme qui prête ou un débiteur qui rembourse ;
- **le risque politique** : le blocage du crédit, une réglementation excessive, un contrôle gouvernemental exagéré, un taux d'intérêt fortement modifié, sont autant d'événements politiques difficilement prévisibles et qui sont « *extrêmement dangereux pour le crédit* ». ;

²² Le FIG est une société coopérative à but non lucratif ayant son siège à Genève. C'est une société de cautionnement dans les pays dans le but de lutter contre la pauvreté.

²³ Fino Daniel et Vincent Fernand, « La problématique du risque en microcrédit et les leçons de l'expérience du Fonds International de Garantie (FIG) », 2007, Article à paraître.

²⁴ Idem

²⁵ Idem

- **le risque économique** : le financement des activités du secteur informel, secteur répandu dans les pays du Sud, présente en général plus de risque que dans le secteur formel. Et pour cause on y observe le plus souvent une absence de comptabilité, d'enregistrement de l'entreprise ou de contrat valable.

Cependant, quel que soit la typologie du risque considérée, il y a lieu de trouver les solutions pour y faire face. La solution des garanties financières en est une.

2.3- La typologie des garanties financières

Il existe plusieurs types de garanties qui répondent aux risques énoncés précédemment. James Winpenny (OCDE, 2005) les classifie en quatre catégories :

- **La couverture des risques politiques** : les instruments de couvertures des risques politiques interviennent dans les « *situations de guerre et de troubles civils* », d'« *expropriation et de confiscation* », de « *convertibilité et de transférabilité des monnaies* ». La couverture des risques politique date des années 1960 et est largement utilisée dans les marchés financiers. Les dispositifs les plus importants sont gérés par les organismes bilatéraux chargés de promouvoir les exportations nationales et les investissements à l'étranger comme par exemple l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) aux Etats Unis, l'Export Credit Guarantee Department (ECGD) au Royaume-Uni, la COFACE etc. Un certain nombre d'organismes bilatéraux offrent des couvertures de risques politiques avec des garanties de crédit par exemple. Sur la période de 2001-2003, les Institutions Financières Internationales (IFI) ont émis 46 garanties d'une valeur de deux milliards de dollars pour la couverture du risque politique en faveur des projets d'infrastructures²⁶. Au milieu des années 1990 des assureurs privés se sont intéressés au marché de la couverture de risque politique. Les principaux assureurs privés sont Zurich Emerging Market, Sovereign Risk Ltd, American International Group. Plus tard, il s'est établi depuis quelques années entre les assureurs publics et les assureurs privés, une coopération étroite qui s'est traduite par une augmentation de l'offre de la couverture de risque politique.
- **La couverture contre les risques réglementaires et contractuels** : la majorité des institutions financières internationales offre maintenant une couverture contre ces risques sous diverses formes. Dans les années 1990, la Banque mondiale, avec sa garantie partielle contre les risques, couvre les

²⁶ Winpenny James, « Garantir le développement ?, l'impact des garanties financières », 2005, OCDE.

frais commerciaux à des projets d'infrastructures contre le risque spécifique que le pays d'accueil manque à ses engagements contractuels. Pendant la période 2001-2003, les IFI ont couvert 14 projets d'infrastructures contre ce type de risque pour une valeur de 976 millions de dollars²⁷ ;

- **Le risque crédit** : la garantie partielle contre les risques crédit (PCG) est la forme la plus courante de ce type de risque. Cette couverture concerne le non-paiement de la part du service de la dette qui dépasse l'échéance normale des prêts qu'offrent les prêteurs commerciaux. Elle peut concerner également la garantie d' « *une portion des paiements au titre du service de la dette arrivée à échéance* ». L'un des instruments les plus connus pour ce genre de couverture est la garantie partielle de crédit de la Société Financière Internationale (SFI).
- **Le risque de change et développement des marchés locaux de capitaux** : La couverture du risque de change n'est offerte ni par les assureurs privés ni par les organismes publics dans la mesure où elle est considérée comme un instrument réaliste et abordable. On peut distinguer cinq types de couverture de risque de change : le recours aux financements en monnaie nationale, la couverture du risque de change, les garanties de taux de change fournies par l'Etat, l'indexation des tarifs sur une devise et les mécanismes de crédit exceptionnel en cas de dévaluation,

A l'analyse de ces risques et des garanties y afférentes, il n'est pas exagéré de dire que les instruments de garanties financières qui existent de par le monde favorisent dans une large mesure l'investissement des pays industrialisés. Ces investisseurs disposent ainsi, au-delà de leurs fortes capacités financières, des soutiens qui leur permettent se s'imposer sans trop grande difficulté dans les pays du Sud, très souvent au détriment des investisseurs locaux. Cette situation accentue l'exclusion financière et conduit davantage les populations du Sud à la paupérisation.

²⁷ Winpenny James, « Garantir le développement ?, l'impact des garanties financières », 2005, OCDE.

2.4- Analyse des principales garanties financières à l'appui du développement

Il s'agira dans cette analyse d'appréhender la situation d'ensemble en la matière et de retracer quelques expériences en matière de couverture de risque dans les pays du Sud.

Vue d'ensemble

En parlant d'appui du développement, il est fait allusion ici au développement des pays du Sud. L'analyse de l'appui du développement se fera donc au regard des interventions des acteurs de la CID donc au regard de l'APD.

En matière de garanties financières, les statistiques sont difficiles à avoir quant aux garanties offertes par le biais des instruments d'APD. La plupart des garanties financières accordées par des organismes bilatéraux ne sont pas notifiées au Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE et ne sont de ce fait pas incluses dans les totaux de l'APD.

Cependant on peut noter que la valeur des garanties émises au cours des dernières années est faible au regard des apports classiques de l'APD et des financements privés. En guise d'illustration, voici deux tableaux qui retracent pour l'un les apports nets de ressources des pays membres du CAD et des organismes multilatéraux en terme d'APD (Moyenne annuelle 2000-2002) et pour l'autre les garanties émises par les principales IFI entre janvier 2001 et juin 2003.

Tableau 1 : Apports nets de ressources des pays membres du CAD et des organismes multilatéraux en termes d'APD (Moyenne annuelle 2000-2002)

Aide publique au développement (en milliards de dollar, valeur courante)	
Total	65.7
Aide bilatérale	42.3
Aide multilatérale	23.4
Crédit à l'exportation	3.0
Investissement directs	120.9
Prêts des banques internationales	(-14%)
Achats d'obligations	15.6
Autres apports privés inclus les prises de participation	(-17.5)
Dons des ONG	10.7

Source : CAD/OCDE- 2004

Tableau 2 : Garanties émises par les principales IFI entre janvier 2001 et juin 2003

GARANTIES FINANCIERES		
	Nombre	Valeur en millions de dollars
Banque Africaine de Développement	1	14
Banque Asiatique de Développement	3	560
Banque Interaméricaine de Développement	1	150
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	4	451
Banque Islamique de Développement	1	6
Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (Banque mondiale)	95	3406
Société Financière Internationale	19	424
Total	124	5011

Source : PricewaterhouseCoopers – 2003

Il faut noter que certains bailleurs officiels « sont préoccupés par l'expansion des garanties offertes par les organismes de développement dans la mesure où elles conduisent selon eux, à détourner apparemment la coopération au développement vers des domaines moins prioritaires et qui intéressent surtout les pays à revenu intermédiaire » (Winpenney, 2005). Ils fustigent également la pratique actuelle qui tend à inclure les garanties dans la notification de l'aide au CAD et qui ipso facto dénature les contributions nationales au titre de l'aide. Le débat est en cours au sein du CAD qui autorisent actuellement les bailleurs à notifier les contributions à la création de fonds comme faisant partie de l'aide. Il en est de même pour les règlements effectués au titre des systèmes de garantie.

Il existe dans les pays du Sud des expériences de financement des risques dont quelques unes serviront d'illustration dans la présente analyse.

✚ Les expériences de garanties financières à l'appui du développement dans les pays du Sud

Au nombre des ces expériences, il faut retenir celles du Fonds de Garantie ARIA (Assurance du risque des investissements en Afrique), du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) et du Fonds International de Garantie (FIG).

- **Le Fonds de Garantie ARIZ (Assurance du risque des investissements)**

- **Contexte :** En constatant que les systèmes bancaires des pays d'Afrique ne sont plus en mesure d'assurer spontanément le financement des investissements privés, il est apparu, pour le gouvernement français qu'un fonds de garantie, permettant de partager les risques des banques primaires, était la meilleure façon de relancer le financement des projets privés par les banques. Dans ce cadre, le Fonds ARIA (Assurance pour le Risque des Investissements en Afrique), qui prend en charge une partie du risque économique des prêts à moyen et long termes, a vocation d'encourager les projets d'investissement de taille moyenne mis en œuvre par les PME. Avec l'évolution du contexte et notamment le développement du secteur de la microfinance le fonds s'est réorienter et est devenu le Fonds de Garantie ARIZ (Assurance pour le Risque des Investissements) et a élargi son champ géographique de compétences. Il est géré par l'Agence Française de Développement (AFD)

- **Les caractéristiques de la garantie ARIZ :** Cf. encadré ci -dessus

Encadré 1 : Caractéristiques du Fonds de garantie ARIZ

L'AFD propose un dispositif de garantie destiné à faciliter l'accès aux financements pour les entreprises privées et les institutions de microfinance qui exercent leur activité dans les pays éligibles de sa zone d'intervention.

Objectifs : promouvoir,

- Le financement des projets de création et de développement des entreprises (quelle que soit leur taille), par le crédit à moyen ou à long terme et les opérations de crédit bail mobilier.
- Les apports en fonds propres ou quasi-fonds propres d'une maison mère dans sa filiale majoritaire.
- L'accès au refinancement des institutions de microfinance.
- L'implication croissante des banques privées dans le financement des PME.

Procédure ARIZ

◆ Entreprises éligibles

Les entreprises privées et les institutions de microfinance exerçant leur activité dans les pays éligibles de la zone d'intervention de l'AFD (voir liste ci-contre).

◆ Opérations éligibles

La garantie couvre partiellement :

- les prêts moyen ou long termes et ouvertures de crédit assorties d'un engagement de renouvellement conditionnel consentis à des entreprises et des institutions de microfinance par des banques agréées, et par PROPARCO lorsque celle-ci est en cofinancement avec une banque locale ; les crédits baux ;
- les prêts à moyen terme consentis par des banques agréées aux petites entreprises, dans le cadre d'un accord global avec l'AFD ;
- les garanties bancaires d'émissions obligataires ;
- les participations de PME, dans les filiales majoritaires situées dans un pays éligible à la garantie ARIZ.

Bénéficiaires de la procédure ARIZ

- Pour les prêts : la banque locale ou étrangère (ou crédit bailleur), ainsi que PROPARCO.
- Pour les fonds propres : la société mère, dont le chiffre d'affaires ne peut excéder 460 M€.

◆ Secteurs d'activité

Tous secteurs, sauf l'immobilier d'habitation, le petit commerce, l'armement, les jeux de hasard, le tabac, et les alcools.

Durée de la garantie

- Pour les prêts : de 2 à 12 ans maximum (6 ans dans le cadre de l'Accord Global).
- Pour les fonds propres : 7 ans.

Source : www.afd.fr

Ce type de garantie se situe dans le cadre bilatéral et constitue un soutien aux investisseurs français à l'étranger.

- Le Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE)

- **Présentation**²⁸ : Le FAGACE est un établissement public international à caractère économique et financier spécialisé dans la promotion des investissements publics et privés, créé en 1978. Les membres sont : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Togo. Son siège est à Cotonou (Bénin). L'objet du Fonds est de contribuer au développement économique et social des Etats membres, pris individuellement ou collectivement, en participant au financement de leurs projets de développement ou en facilitant leur réalisation par des mesures d'accompagnement comme la bonification ou l'allongement de la durée des crédits.
- **Les caractéristiques** : cf. encadré ci-dessus

Encadré 2 : Caractéristiques du FAGACE**Objectifs**

- garantie des prêts à moyen ou long terme destinés au financement de projets économiquement et financièrement rentables,
- garantie des prêts à court terme destinés au financement des crédits de campagne et des prêts interbancaires,
- bonification de taux d'intérêt et allongement de la durée des crédits en faveur d'opérations à caractère économique dont la rentabilité ne peut être assurée dans les conditions initiales du prêt
- financement d'opérations spécifiques sur emprunts et subventions,

²⁸ Source : www.le-fagace.org

- prise de participations au capital social d'entreprises nationales ou régionales,

Domaines d'intervention et bénéficiaires :

Les domaines d'intervention du Fonds sont les suivants: les industries, l'Agriculture, les PME l'élevage Agro-industrie télécommunication énergie transports commerce tourisme et hôtellerie

Les bénéficiaires peuvent aussi bien être:

- les États membres et leurs démembrements: organisme publics ou parapublics, collectivités locales...;
- les entreprises privées ou mixtes, individuelles ou collectives, nouvellement créées ou en expansion, ayant leur siège et leur champ d'activité principale dans un ou plusieurs États membres ;
- les institutions financières nationales ;
- les organismes régionaux d'intégration économique.

Formes d'intervention:

Le Fonds intervient sous l'une des formes ci-après :

- la garantie des prêts à moyen ou long terme destinés au financement ou au refinancement d'investissements productifs
- la garantie des prêts à court terme visant à promouvoir le commerce ou les productions locales, à renforcer les Institutions financières ou internationales, notamment les IMF
- la confirmation des lettres de crédit documentaire en faveur des banques dans le cadre de la facilité d'appui au commerce international "FACI".
- l'allègement des conditions d'emprunt par la bonification d'intérêt ou l'allongement de la durée du crédit;
- le financement des opérations spécifiques sur emprunts subventions : lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement;
- gestion de fonds pour le compte de tiers.

En Garantie :

- Le plafond d'engagement par projet est limité à 6.25% du potentiel d'aval pour les projets en création et à 13,25% pour les projets en développement et emprunts obligataires;
- Le plancher d'intervention par projet est fixé à 50 millions F CFA
- La quotité garantie est fixée à 80% maximum du montant du prêt ou de l'emprunt.

Source : www.le-fagace.org

Le FAGACE constitue un exemple de couverture de risque au bénéfice des investisseurs des pays du Sud en l'occurrence des pays africains. Cependant, la grande majorité de la Population et même les organismes publics tels que les collectivités locales n'y ont pas accès soit par ignorance soit par son caractère un peu trop centralisé qui semble être réservé à une catégorie d'investisseurs.

- **Le Fonds International de Garantie (FIG)**

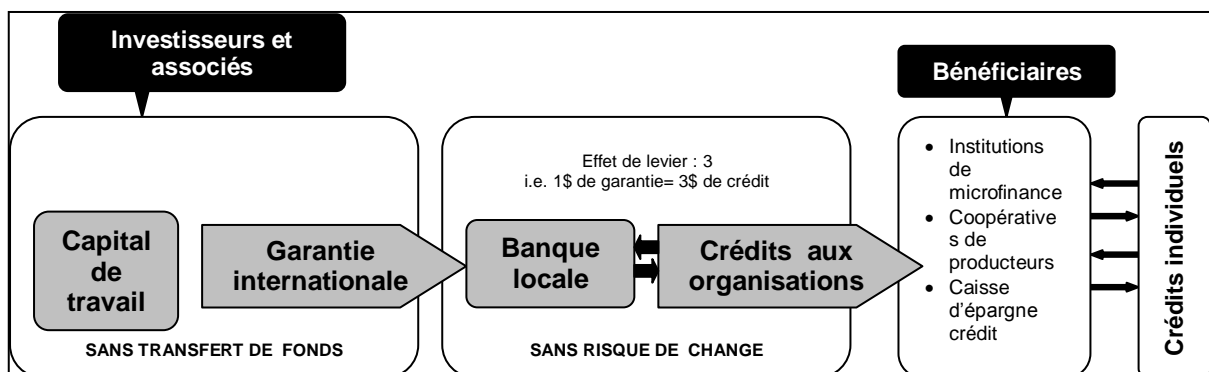
- **Présentation²⁹** : Société coopérative à but non - lucratif ayant son siège à Genève (Suisse), le Fonds International de Garantie (FIG) est une société de cautionnement créée en 1996 au profit d'organisations de développement dans un effort commun de lutte contre la pauvreté. Le FIG a pour but de favoriser et de garantir le financement d'activités économiques des micro-entreprises et de faciliter le refinancement des systèmes de caisses populaires d'épargne et de crédit. A ce titre, le FIG n'octroie pas de dons et ne transfère pas physiquement de l'argent, mais émet des lettres de garanties internationales qui permettent d'accéder au crédit bancaire local.
- **Les caractéristiques du FIG** : Cf. encadré ci-dessus

Encadré 3 : Les caractéristiques du FIG

Les principales fonctions du FIG:

- 1) réunir des fonds sous forme de parts sociales acquises par des associations de micro – entrepreneurs, de coopératives et groupements de producteurs, d'institutions d'épargne et crédit, de banques, d'agences d'aide, d'ONG, d'entreprises ou d'individus et qui constitue le capital de travail avec lequel le FIG peut émettre des garanties;
- 2) prospecter, identifier, sélectionner, analyser le dossier (et notamment évaluer le risque) et décider l'octroi d'une garantie pour des projets de financement d'activités économiques, proposés par des associés du FIG. Ces projets doivent répondre à des critères de rentabilité économique, être socialement défendable et respecter des exigences environnementales.
- 3) faciliter la négociation entre les demandeurs de prêts et les institutions émettrices des crédits locaux ;
- 4) octroyer les garanties en faveur des associés demandeurs de crédit et de garantie (devenus clients) auprès des banques locales pour que celles-ci prêtent en monnaie locale;
- 5) assurer le suivi, la formation et l'appui - conseil aux partenaires (clients et banques locales);
- 6) protéger la valeur en monnaie forte du capital social et des autres fonds gérés par le FIG en investissant l'argent d'une manière éthique, sûre et dégageant une rentabilité appropriée.

Mécanisme de fonctionnement di FIG



²⁹ Fino Daniel et Vincent Fernand, « La problématique du risque en microcrédit et les leçons de l'expérience du Fonds International de Garantie (FIG) », 2007, Article à paraître.

Couverture des risques

- L'Épargne de l'emprunteur, sa fortune, ses immobilisations et ses équipements qui
-
- peuvent être hypothéqués, ses stocks, son portefeuille des crédits accordés, son compte bloqué par la banque locale, représentent la première ligne de couverture des risques courus ;
- Si l'emprunteur ne rembourse pas son crédit, c'est lui qui paye avant tous les autres prêteurs ou garants ;
- C'est seulement après avoir épuisé les engagements de l'emprunteur que la banque et/ou le(s) Fonds de Garantie entrent en jeu ;
- Leur intervention dépend de leur accord et des lettres de garantie émises. Le FIG par exemple, en moyenne sur 12 ans, n'a garanti que 35% des montants prêtés par la banque locale en monnaie locale. Cela signifie deux choses : a) que la banque a prêté 3,5 fois plus de fonds que le montant de la garantie émise par la banque internationale du FIG (effet de levier), et b) que le FIG n'est engagé, en cas de non couverture du risque, après épuisement des biens de l'emprunteur, qu'à rembourser à concurrence de 35% du solde dû. La banque assure alors 65% de ce solde. L'effet multiplicateur FIG/Banque locale est donc de 3,5 et ses pertes (appels de la banque locale à la banque internationale du FIG) équivalentes à 35% du montant du crédit (voir ci-après le tableau des pertes du FIG).

Par ailleurs, il est intéressant de connaître le système interne de couverture des risques du FIG :

- Comme tout emprunteur qui bénéficie d'une garantie globale du FIG est obligé de souscrire des parts sociales du Fonds jusqu'à concurrence de 10% du montant des garanties émises, le FIG vend ses parts (ou une partie d'entre elles) pour couvrir en premier lieu tout ou partie du montant en cas d'appel de garantie. Ces 10% représentent donc le premier degré de couverture interne du risque.
- Si cela n'est pas suffisant et que le montant de l'appel est plus important, c'est alors le Fonds Risque du FIG qui intervient pour couvrir le reste. Ce Fonds est financé par des dons ou des remboursements après appels (voir ci-après).
- Enfin, et enfin seulement, si le montant de l'appel est supérieur aux fonds risques FIG disponibles, ce sont les parts sociales du FIG qui prendront en charge ces pertes.

Source : **Fino Daniel et Vincent Fernand - 2007**

Au regard de ces trois expériences de couverture de risque au niveau international, régional et local, on se rend compte que dans la perspective de la lutte contre la pauvreté et les inégalités comme l'exclusion financière, but à terme de la CID, c'est l'exemple du Fonds International de garantie qui répond au mieux à cet objectif. En atteignant directement les populations les plus pauvres, avec la couverture du risque crédit par exemple, le FIG démontre que ce type d'outil financier est essentiel dans ce combat de longue haleine contre la misère.

Cependant les acteurs de la CID semblent s'intéresser très peu à cette forme d'assistance. Même si depuis quelques années, les organismes multilatéraux et bilatéraux de financement ont fourni des aides aux pays en développement pour l'octroi de microcrédits, ils n'ont cependant pas encore tiré toutes les conséquences

de cette forme d'inclusion financière. Il est important que les plus pauvres aient accès au crédit. Il en est également de même pour les cadres professionnels et techniques sans fortune personnelle ou incapables d'offrir des garanties financières ou foncières mais qui voudraient développer des brevets, faire de la recherche appliquée ou monter des entreprises nouvelles. Il y a encore beaucoup à faire pour que la pratique du microcrédit se généralise sous ses différentes formes. Aujourd'hui l'élément moteur de l'extension du microcrédit est la lutte contre la pauvreté sur laquelle tous les organismes d'aide au développement insistent. Mais il conviendrait que le secteur financier lui-même devienne plus dynamique dans ce domaine et accepte de changer ses usages et méthode de travail. Le rôle de la CID est tout entier pour pousser et accompagner cette dynamique. Il s'agit là, à l'heure des grandes interrogations sur l'efficacité voire la nécessité de l'APD, d'une occasion à saisir.

III- Les garanties financières pour un nouvel engagement de la CID en faveur des pays du Sud

Guerre froide et lutte contre le sous-développement n'occupent plus le devant de la scène. Mondialisation de l'économie et des circuits financiers, globalisation des interdépendances et des politiques, explosion des technologies de communications transforment le monde à une vitesse effrénée. Cette dynamique provoque des inquiétudes et des instabilités, des crises financières, des replis identitaires qui sont sources de violences incontrôlables. Elle engendre par conséquent de nouvelles pauvretés et exclusions tout en augmentant la richesse d'un nombre croissant de pays et d'homme. Face à ce monde qui avance à double vitesse, le temps semble être venu de procéder à une réorientation des actions de la CID pour la prise en compte effective des populations défavorisées et exclus de la mondialisation.

3.1- La nécessaire réorientation de l'APD

En jetant un regard sur le passé des impasses du développement, on peut lier le bilan très mitigé de la CID à quatre erreurs fondamentales³⁰ :

- la première fut d'avoir toujours oublier, négliger et pressurer les paysans. Dans des économies à large dominante rurale, la croissance, la demande de l'industrie, l'épargne, les devises ne peuvent dans un premier temps que venir du secteur agricole. Tous les mécanismes mis en place ont conduit à leur ruine ;
- la deuxième a été la mise en place d'un secteur industriel dominé par les entreprises étrangères libres de transférer les bénéfices à l'extérieur par de multiples circuits. Dans un tel environnement, il n'existe aucune incitation à l'innovation, à la compétitivité et au réinvestissement ;
- la troisième erreur fut la mise en place d'Etat calqué sur le modèle de l'Etat colonisateur. Ceux-ci n'étaient pas armés pour engager un processus continu et endogène de développement. Ce qui a conduit à l'octroi de crédits trop faciles, d'aides trop systématiques, d'un endettement non contrôlé ;
- la quatrième erreur a été de privilégier le capital argent au détriment du capital humain, les ressources humaines capables de prendre des risques et des responsabilités, d'innover, de s'organiser collectivement.

A travers ce système mis en place, les agences d'aide exercent une forte influence sur les pays les plus pauvres.

³⁰ Winter Gérard, « L'impatience des pauvres », 2002, PUF

Aujourd'hui, à la faveur du discours actuel qui prédomine, celui de l'accès des plus pauvres au crédit et aux services de la microfinance en général, l'APD a une occasion d'évoluer en changeant de projet : « *elle n'a plus l'initiative, elle finance le risque, l'innovation, l'esprit d'entreprise des acteurs du développement local* » (Fino Daniel, Fernand Vincent, 2007). Il s'agit là de mécanismes que la CID devra soutenir pour renforcer l'économie locale dans la perspective d'un développement à long terme.

Les différentes générations d'APD ont longtemps privilégié le niveau central, ce qui a conduit à la situation très peu reluisante de la plupart des pays du Sud. Il est en effet admis que le soutien des populations à la base constitue la voie la plus salubre dans la lutte contre la pauvreté et pour garantir l'efficacité de l'APD. Le soutien aux populations passe par la prise de mesures en vue de corriger les inégalités comme l'exclusion financière, c'est à dire l'accès au crédit. L'accès au crédit, dans un contexte de faible pouvoir financier, peut être rendu possible grâce à une atténuation des conditions d'accès et surtout grâce à la mise en place des Fonds de garanties.

L'APD pourrait donc jouer un rôle très précieux d'accompagnement, de renforcement, parfois mêmes d'impulsions des initiatives à la base qui se font en faveur de la voie de développement durable, mais une fois encore à conditions « *de changer substantiellement ses principes, ses instruments et surtout ses pratiques effectives* »³¹.

3.2- Les garanties financières pour la couverture des risques à l'ordre du jour du développement

Les garanties financières sont des instruments qui occupent une place relativement mineure dans les politiques de développement. Mais le plan d'action en faveur du développement repose sur « *un engagement international fort qui vise à renforcer les infrastructures physiques, à développer les marchés financiers et des capitaux et à promouvoir l'entreprise privée à tous les niveaux* »³². C'est cet engagement qui justifie le soutien de la communauté internationale en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Mais faute de disponibilité de ressources suffisantes ces objectifs sont hypothéqués. Une grande partie des fonds nécessaires devra provenir de sources locales. Il y a donc lieu de redynamiser les économies locales en donnant aux populations la possibilité d'accéder aux ressources financières auprès

³¹ Winter Gérard, « L'impatience des pauvres », 2002, PUF

³² Winpenny James, « Garantir le développement ?, l'impact des garanties financières », 2005, OCDE.

des organismes d'octroi de services de la microfinance. L'accès au crédit est un moyen de promouvoir l'initiative privée et donc d'augmenter le pouvoir d'achat. L'augmentation du pouvoir d'achat a une conséquence positive sur la consommation et sur l'épargne locale. L'Etat procèdera, dans la rigueur et dans l'efficacité, à la mobilisation de ressources locales pour la réalisation des objectifs de développement. La nouvelle stratégie de CID consistera ainsi à agir depuis la base. Par effet d'entraînement, la prospérité remontera jusqu'au niveau central. L'APD participera donc à la lutte contre les inégalités qui forcément a des répercussions bénéfiques sur la lutte contre la pauvreté.

Pourquoi la couverture du risque comme nouvel engagement pour le développement ? La question de la couverture est une question cruciale pour les populations des pays du Sud qui se trouvent dans leur grande majorité en situation de fragilité, voire de vulnérabilité. Les efforts quotidiens de durs labeurs aux pris de ressources propres peuvent être anéantis du jour au lendemain par des événements imprévisibles. L'insuffisance de ressources propres pourrait les plonger davantage à l'indigence. Par ailleurs le faible pouvoir financier dont ils disposent ne leur permet pas de prétendre au bénéfice de prêts pour financer leurs besoins de développement. Il s'agit là autant de risques auxquels sont confrontés les plus pauvres et qui rendent hypothétiques l'objectif d'éradication de la pauvreté en particulier et plus généralement les OMD.

La CID peut ainsi contribuer à mettre en place des fonds qui sont activés à chaque fois que les bénéficiaires se retrouveraient dans des situations de forces majeures et lorsque les populations font une demande d'obtention de crédit ou de microcrédits. *« Il s'agit de support indirects qui ne changent pas les principales 'règles du jeu' qui sont inhérents aux marchés locaux. Ils se limitent à participer à couvrir des risques qui sont hors contrôle et qui interviennent indépendamment de la volonté des promoteurs concernés »* (Fino Daniel, Fernand Vincent, 2007).

Conclusion

Le débat sur les nouveaux défis de la CID traite de la question des fondements politiques et économiques de l'APD, de la conception qu'on pourrait avoir de la politique de l'aide dans le contexte toujours plus grandissant de la mondialisation et surtout des questions liées à l'efficacité. Toute la réflexion autour de l'APD marque une évolution du système de la CID.

Avec la complexité croissante de la mondialisation, il est plus que jamais nécessaire d'élargir la vision que l'on peut avoir de cet engagement public et de lui donner le rôle qui croise « vraiment les intérêts du Nord et du Sud, aussi bien en termes de solidarité et d'équité qu'en termes d'action collective internationale »³³.

Dans un tel contexte de refondation, de renouvellement des engagements, la CID pourrait jouer un rôle plus déterminant et plus efficace pour atteindre les objectifs fixés, en participant à la couverture des risques dans les pays du Sud. Cette option permet de renouveler le rôle de l'aide qui sous sa forme actuellement pratiquée, « *peut avoir des effets qui ne sont pas forcément favorables pour un développement autonome. S'engager dans la couverture des risques, lui permet par contre de revenir à une de ses fonctions essentielles qui était de subsidiairement venir en appui à des efforts entrepris par les acteurs concernés par le développement* » (Fino Daniel, Fernand Vincent, 2007).

Les garanties sont des instruments potentiellement utiles pour tous les pays, quel que soit leur niveau de développement dès lors que le risque est un obstacle à l'octroi d'un prêt ou la réalisation d'un investissement. Pour les pays du Sud, les garanties permettent la promotion des sources de financement locales qui permet de sécuriser le financement des projets et d'aider les marchés locaux de capitaux à se développer et à se diversifier. Ce faisant, l'épargne locale, qui sera abondante et pourra être exploitée pour les investissements locaux au lieu d'aller se placer à l'étranger. « *Les garanties et d'autres formes d'amélioration du crédit peuvent aider les emprunteurs locaux et les émetteurs d'obligations à passer le seuil de notation critique* » (Winpenny, 2005).

Pour finir il faut noter que la prise en charge des risques permet de passer au paradigme de la répression financière qu'on connaît les pays du Sud « *au pragmatisme qui conduit à corriger ce qui est manifestement inefficace et à se méfier des projets ambitieux* » (Winpenny, 2005).

³³ Fondation Jean-Jaurès, « Pour un monde plus juste : comment effacer la dette africaine ?, comment refonder l'engagement public au développement ? », Actes de la rencontre internationale du 4 février 2006 ; Assemblée nationale, Paris

Références bibliographiques

- CAD-OCDE, 1996, « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle ».
- Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, « Altermondialisation, économie et coopération internationale », 2004, Paris.
- Fino Daniel et Vincent Fernand, « La problématique du risque en microcrédit et les leçons de l'expérience du Fonds International de Garantie (FIG) », 2007, Article à paraître.
- Fondation Jean-Jaurès, « Pour un monde plus juste : comment effacer la dette africaine ?, comment refonder l'engagement public au développement ? », Actes de la rencontre internationale du 4 février 2006 ; Assemblée nationale, Paris.
- Gazzo Yves, « Les risques dans les pays en voie de développement », In Revue Techniques financières et développement, N°22 de mars 1991.
- Hufty Marc, 1997, « Un gouvernement sous influence : les facteurs historiques, politiques et économiques à l'origine de la politique économique du gouvernement du président de la République d'Argentine, Carlos Menem, de 1989 à 1995 », HEI, Thèse n°559.
- Jean-Philippe Thérien, « Un demi-siècle d'aide au développement », in Lien social et Politiques – RIAC, 45.
- Magnusson T., « Sovereign Financial Guarantees, 1999, in Garantir le développement ?, l'impact des garanties financières, James Winpenny, 2005, OCDE.
- Millet Damien, « L'Afrique sans dette », 2005, CADTM, Paris.
- Olivier Guillaume, « L'aide publique au développement, un outil à réinventer », 2004, Paris.
- Orou-Toko Ousmane, « Les conditionnalités au cœur de la gouvernance du système d'APD, analyse des évolutions théoriques et pratiques ». Document de séminaire sur les Théories et pratiques de la gouvernance, 2006, IUED.
- Site Internet de l'Agence Française de Développement (AFD) : www.afd.fr.
- Site Internet du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) : www.le-fagace.org.
- Winpenny James, « Garantir le développement ?, l'impact des garanties financières », 2005, OCDE.
- Winter Gérard, « L'impatience des pauvres », 2002, PUF.
- Wood, Robert E., 1986, "From Marshall Plan to debt crisis: Foreign Aid and development choices in the World economy", Berkeley, University of California Press.